

TARIFS DES PRESTATIONS DIVERSES EEC ET DE L'ENERGIE

Grille applicable pour la COMMUNE DE KOUMAC

Tarifs TTC applicables à partir du 1^{er} avril 2026

Prestations annexes	
Pénalité pour bris de scellés (avec majoration de 1,25 à chaque récidive)	22 590
Vérification des appareils de mesure et de contrôle	13 616
Frais de déplacement pour interventions diverses	10 212
Pénalité pour retard de paiement de la facture	312
Pénalité pour rétrocession d'énergie (1)	2 ans de prime fixe
Pénalité de coupure et remise en service au poteau (pour raison de sécurité et autres motifs)	26 688
Dépose de branchement pour motif de démolition	28 746
Pénalité d'intervention pour vol d'énergie (avec majoration de 1,25 à chaque récidive)	30 493
Remplacement d'un compteur monophasé trafiqué	11 347
Remplacement d'un compteur triphasé trafiqué	18 063
Remplacement d'un compteur triphasé de calibre ≥ 100 A trafiqué	68 499
Duplicata de facture papier	440
Duplicata de facture électronique	440

(1) Donner et/ou revendre de l'énergie à un ou plusieurs tiers.

Toutes les autres prestations annexes sont gratuites